



Allocations chômage suite à chômage partiel

Par **jean louis 45**, le **25/05/2011** à **09:36**

Bonjour,

je suis inscrit au pôle emploi depuis le 1er décembre 2010 suite à une rupture conventionnelle.

Au premier trimestre 2010 nous avons subi du chômage partiel avec évidemment diminution de salaire.

Le pôle emploi a calculé mes allocations en fonction de mon salaire diminué du fait du chômage partiel sur les 12 mois précédents ma rupture.

La secrétaire des relations humaines m'avait dit que les allocations chômage étaient calculées en réintégrant la perte de salaire du au chômage partiel, c'est à dire comme si je n'avais pas subi de chômage partiel pendant le 1er trimestre.

Pouvez vous me confirmer si la secrétaire à raison, avec un texte qui serais idéal.

D'avance merci

Par **Cornil**, le **28/05/2011** à **17:55**

Bonsoir Jean-louis

Oui, la secrétaire RH a raison, mais pour que Pôle emploi ne fasse pas de faux claculs, il faut que sur l'attestation délivrée par ton entreprise, les mois concernés soient indiqués comme

"mois de rémunération anormale" , avec la raison. Dans ce cas Pôle Emploi les exclue du calcul du salaire moyen.

Cela n'a pas du être fait sans doute, il faut alors demander une attestation ASSEDIC rectifiée.

Bon courage et bonne chance.

Par **jean louis 45**, le **28/05/2011** à **19:13**

Bonjour et merci pour ces précisions, je vais faire une réclamation au pôle emploi.

cordialement